
PARTIE OFFICIELLE

PRÉLÈVES POUR LE CONGRÈS DE LA PAIX

La Gazette du Canada a publié, le 27 janvier dernier, la proclamation suivante de Son Excellence le Gouverneur-Général :

“ Attendu qu’il Nous semble qu’un jour d’intercession pour la conférence de la paix devrait être choisi,—

“ A ces causes Nous avons jugé à propos par et avec l’avis de Notre Conseil privé pour le Canada de désigner et choisir le seizième jour de février prochain par tout le Dominion du Canada comme un jour d’humble prière et d’intercession au Tout-Puisant afin que ses bénédictions se répandent sur la conférence de la paix et que sous Sa direction et Son égide ses délibérations et conclusions se traduisent par l’établissement d’une paix universelle sur des bases justes et permanentes, et nous invitons tous nos féaux sujets par tout le Canada à observer ledit jour qui est solennellement choisi et consacré à cette fin.”

Pour entrer dans ces vues, et répondre à une demande de si haute et si chrétienne inspiration, Son Éminence le Cardinal ordonne que le dimanche seizé février, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, le *Veni Creator* soit chanté ou récité avant la grand’messe ou la messe principale, et que, au cours de l’office de l’après-midi, on récite le chapelet de la Sainte-Vierge, afin d’appeler les lumières du Saint-Esprit et l’assistance de la Mère du Bon-Conseil sur les délibérations du Congrès de la Paix.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

COMMENT SE PRÉPARE LE RÈGNE DU BOLCHÉVISME

I

Nous avons, en ce moment, les yeux fixés sur la Russie, où l’anarchie bolchéviste règne en maîtresse, depuis des mois. La vue de cet abîme révolutionnaire, où menace de s’engloutir un peuple de cent trente millions, nous fascine tragiquement ; et nous n’avons d’yeux que pour le danger russe.